# Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU'GOMITE SYNDICAL

**Séance du** : 29 juin 2015

n° 14/2015

# L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 19 juin 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

### **Etaient présents:**

## Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Catherine PUIG.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Patrick CHESNAY, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Michel HUGONNET, Jean-Claude LANDET, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Christian PORTET, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, John STEIMER, Etienne THIBAULT, Bernard VALETTE.

### Avaient donné pouvoir :

JC.DE BORTOLI à N.CALMET, G.BRESSOLES à C.LAFFON, I.COUTUREAU à P.ESPUNY, J.DANJOU à JP.FLUMIAN, F.DEMANGEOT à C.CABROL, M.DUTECH à MC.GAROFALO, JC.GOUXETTE à A.ITIER, R.LIGNERES à D.LEGROS, P.MAUGARD à C.MALRIEU, P.DE PERIGNON à JC.CASSAN, B.STUDER à JP.POISSENOT, S.VALETTE à G.LAVIGNE.

En exercice: 63

Présents ou représentés: 38

#### Délégués suppléants :

Mmes Colette CABROL, Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marie-Claire GAROFALO, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Jean-Clément CASSAN, Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Claude LAFFON, Gérard LAVIGNE, Dominique LEGROS, Cédric MALRIEU, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE, Rémy ZANATTA.

#### Excusés:

Mme Patricia RUIZ.

Mrs Serge CAZENAVE, Pierre FRAISSE, Michel GALANT, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Jean-Marie PETIT, Alain ROUQUET, Marc TARDIEU, Pierre VIDAL.

Objet : Création d'un poste permanent de Technicien Territorial

## Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54 Courriel : scot.lauragais@orange.fr Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 et 34.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 336 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération du 13 avril 2011 relative au régime indemnitaire

Vu la délibération du 15 décembre 2014 portant modification du régime indemnitaire,

## Monsieur le Président indique :

- que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant à qui il appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.
- que le comité syndical a validé par délibération du 27 avril 2011 la création d'un poste permanent d'attaché territorial,
- que les missions exercées dans ce cadre d'emplois peuvent relever aussi bien de la filière administrative que technique,
- que l'agent nommé sur ce poste est lauréat d'un concours de Technicien Territorial et que pour assurer sa nomination, il convient de revoir le tableau des effectifs.

# Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un poste de Technicien Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 qui sera rémunéré par référence au cadre d'emploi de technicien. Les crédits sont inscrits au budget du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais.
- De définir les missions attachées à ce poste comme suit :
  - La gestion administrative du PETR :
  - Management de l'équipe
  - Le suivi et la mise en œuvre de la révision du SCOT / le projet de territoire
- D'actualiser le tableau des effectifs et de supprimer le poste d'attaché territorial.

Le Comité Syndical, Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité : 2001 d'AUTORISER la création d'un poste de Technicien Territorial selon les modalités

exposées, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, 2°) – d'AUTORISER Monsieur le Président à signet tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 29 juin 2015.

Le Président

**Georges MERIC**